

Rapport du président sur l'activité de la FSR pour l'année 2019-2020

1. Considérations générales

Pour l'année 2019, ce sont incontestablement les élections du Parlement fédéral qui ont été au centre de l'actualité politique. Jamais encore depuis les premières élections à la proportionnelle de 1919, un parti n'avait gagné autant de sièges à la fois que les Verts et jamais encore autant de femmes n'avaient été élues. C'est historique !

Après des mois de campagne, les dés sont jetés et le vin est tiré. Il a un goût un peu amer pour les partis qui ont fait la Suisse depuis des décennies, à droite comme à gauche. Suite aux grandes manifestations sur le climat, les partis Verts les ont tous bousculés. A l'échelle suisse, les gains en sièges des partis verts représentent un petit séisme. Il sera donc impératif aux partis de la droite traditionnelle, mais aussi à la gauche, de revoir leur copie en matière d'écologie ou, pour le moins, de mieux mettre en exergue les pans de leur programme respectif en la matière. A force de seriner aux jeunes qu'il faut aller voter pour faire bouger les choses, le moins que l'on puisse dire, c'est qu'ils ont entendu le message. Le grand frisson qui parcourt le monde politique après ces élections va leur donner des idées et c'est tant mieux !

Ces élections marquent aussi la fin de l'hégémonie du clan UDC/PLR au Conseil national qui a usé et abusé de sa majorité au cours de la dernière législature. Tous les grands projets sociaux du moment, que ce soit pour la prévoyance vieillesse et professionnelle ou pour la santé, ont été mis de côté par une majorité de barrage. Le nouveau Parlement qui a glissé au centre gauche, aura pour tâche de débloquer la situation.

Le début de l'année 2020 est marqué par la crise sanitaire due au Coronavirus qui bouleverse le monde. En l'espace de trois mois, les populations de tous les pays ou presque sont confinées. Les morts se comptent par dizaines de milliers et les économies nationales et internationales sont mises à mal. D'abord présent en Chine, puis en Italie et en Espagne, la pandémie a touché la Suisse à la fin février 2020. Le 13 mars 2020, le Conseil fédéral décrétait un premier train de mesures pour lutter efficacement contre la propagation du virus. Le 20 mars, il publiait des mesures pour soutenir les entreprises et les travailleuses et

travailleurs de ce pays en promulguant un paquet de mesures de 32 milliards de francs. Une semaine plus tard, il renchérisait avec un nouveau paquet de mesures additionnelles se chiffrant à 62 milliards de francs. Ce sont des signaux importants qui montrent que le gouvernement agit de manière déterminée contre les effets négatifs de cette pandémie. Il tente de soutenir efficacement les PME, le marché du travail et se soucie de la protection de la santé de la population de notre pays. Les derniers chiffres du SECO sur la situation du marché du travail montrent déjà clairement l'impact de la crise du coronavirus. Le taux de chômage a augmenté de 2,9 % en mars et pourrait atteindre entre 7 et 10 % de la population active, selon le Conseil fédéral. En Suisse, environ un salarié sur quatre est actuellement au chômage partiel, ce qui correspond à 1,5 million de personnes. C'est un sommet historique et ce n'est pas fini !

2. Thèmes politiques intéressant la FSR

2.1. Le financement de l'AVS – une priorité

Il y a urgence en la demeure. Même si l'AVS est encore en situation financière qui lui permet de voir venir, puisqu'elle s'appuie sur une fortune confortable, il est indéniable que des mesures doivent être prises pour assurer les rentes du futur. Les « baby-boomers » comme on les appelle, c'est-à-dire ceux qui sont nés entre les années 1955 à 1965, arriveront à l'âge de la retraite à partir de 2020. Ces personnes passeront donc du statut d'actif à celui de rentier. Cette évolution démographique demande donc davantage d'argent pour le premier pilier. Le Conseil fédéral a bien sorti un projet prometteur, mais il contient une exigence d'égalité de l'âge de la retraite pour les hommes et les femmes à 65 ans qui aura du mal à convaincre le nouveau Parlement compte tenu de sa composition. Il devra donc revoir sa copie afin de compenser davantage les rentes de celles et ceux qui tirent la langue à chaque fin de mois.

Une bouffée d'air frais bienvenue

En se penchant sur la réforme fiscale des entreprises qui, dans un premier temps, avait été refusée par le peuple il y a deux ans, le Parlement a introduit, dans le paquet qui a été soumis au peuple, une compensation sociale en faveur de l'AVS à hauteur de 2 milliards de francs par année, financés à raison de 600 millions par les employeurs, 600 millions par les employés et 800 millions par la Confédération.

Lors de sa séance du 5 mars 2019, la Fédération Suisse des Retraités (FSR) a décidé à l'unanimité de dire oui à la loi relative à la réforme fiscale et au financement de l'AVS (RFFA). Elle approuve cette loi, car elle abolit enfin les régimes fiscaux cantonaux injustes privilégiant les sociétés multinationales tout

en prévoyant de compenser totalement les pertes fiscales consécutives à la suppression de ces régimes.

L'objet soumis en votation le 19 mai 2019 a été accepté par plus des deux tiers des votants et par tous les cantons. Il prend donc force de loi et donne à l'AVS une bouffée d'air frais bienvenue en attendant une réforme complète.

AVS 21 : Le Conseil fédéral fixe les mesures visant à stabiliser l'AVS

Lors de sa séance du 3 juillet 2019, le Conseil fédéral a arrêté les mesures qui devront figurer dans la réforme AVS 21. Il entend ainsi maintenir le niveau des rentes, assurer le financement de l'AVS jusqu'en 2030, flexibiliser l'âge de la retraite et créer des incitations pour prolonger la durée de l'exercice d'une activité lucrative.

Suite à l'acceptation par le peuple de la loi fédérale relative à la réforme fiscale et au financement de l'AVS (RFFA), seule une partie du besoin de financement de l'AVS est ainsi couverte, mais une réforme en profondeur demeure urgente. Selon le Conseil fédéral, le message sur la stabilisation de l'AVS (AVS 21) comportera les mesures principales suivantes :

- L'âge de référence dans l'AVS pour les femmes passera de 64 à 65 ans. Il sera progressivement relevé de trois mois par an à partir de l'année qui suit celle de l'entrée en vigueur de la réforme ;
- Le relèvement de l'âge de référence pour les femmes s'accompagnera pendant neuf ans de mesures de compensation à hauteur de 700 millions de francs ; en cas de perception anticipée de la rente, des taux de réduction plus bas seront appliqués; en cas de perception à 65 ans ou plus, le montant de la rente de vieillesse des femmes ayant un revenu bas à moyen, sera augmenté.
- Le moment du départ à la retraite pourra être librement choisi entre 62 et 70 ans.

A l'heure où ce rapport est établi, les Chambres fédérales ont entamé les débats à ce sujet.

2.3. La prévoyance professionnelle dans tous ses états

Dans la prévoyance professionnelle c'est avant tout les rendements financiers misérables depuis des années des fonds placés par les caisses de pensions qui rendent une réforme indispensable. En instaurant le 2^e pilier, tout le monde s'accordait à dire que les rendements financiers feraient office de troisième contributeur. Or, ces dernières années, ils sont si faibles que les caisses de pensions ne parviennent plus à assurer le minimum pour le maintien des rentes.

Il faut donc une réforme globale transparente et équilibrée qui parvienne à restaurer la confiance des citoyennes et des citoyens. Le compromis trouvé, entre les représentants patronaux et syndicaux, est une piste intéressante qui garantit le maintien des rentes et donne un espoir de sauver la prévoyance professionnelle d'un marasme programmé. Ce compromis a été mis en consultation tel quel par le Conseil fédéral à la fin décembre 2019. Cette consultation s'étend jusqu'au 23 mars 2020.

La FSR soutient ce compromis et l'a fait savoir dans sa prise de position du 20 mars 2020. La proposition est globalement équilibrée, moderne et simple. La réforme proposée prévoit :

- D'abaisser le taux de conversion de 6,8% à 6%. En contrepartie, des efforts d'économies supplémentaires assurent le niveau des prestations, c'est-à-dire, le niveau actuel des rentes. Ces moyens supplémentaires sont générés via un relèvement des bonifications de vieillesse et un abaissement de la déduction de coordination. En outre, un mécanisme de compensation indispensable est prévu sur 15 ans pour la génération de transition en vue d'assurer le niveau des rentes actuel.
- D'introduire un supplément fixe garanti durant 15 ans en faveur des rentières et rentiers, pour autant que ces derniers remplissent les conditions définies. En effet, ce droit n'est accordé qu'aux personnes qui ont été assurées au moins 15 ans dans la prévoyance professionnelle obligatoire. En outre, elles doivent avoir été assurées à l'AVS de manière ininterrompue durant les 10 ans avant la perception du supplément. Le supplément de rente se monte pour les premières cinq années à 200 CHF, pour les années 6 à 10, à 150 CHF et pour les années 10 à 15, à 100 CHF. Puis, son montant est fixé chaque année par le Conseil fédéral suivant les moyens à disposition. Le supplément de rente est financé par un prélèvement d'un montant de 0,5 % sur les salaires AVS, payé par moitié par les travailleurs et les employeurs. Il est prélevé sur les salaires jusqu'au salaire maximal assurable dans la prévoyance professionnelle. Il concerne les salaires jusqu'à dix fois le montant limite supérieur (2019 : 853'200 CHF).
- De réduire de moitié la déduction de coordination. Ainsi les personnes à bas revenu et celles occupées à temps partiel seront mieux assurées. Au vu de l'évolution sur le marché du travail, cette étape est absolument nécessaire. Les actifs à temps partiel sont toujours plus nombreux et surtout les femmes. Depuis 1991, la participation des femmes au marché du travail est passée de 68 à 80%. La mesure proposée dans le compromis

permettra de réduire les différences entre les rentes de vieillesse. Elle profitera donc surtout aux femmes actives.

- De lisser les bonifications de vieillesse. Pour les assuré-e-s entre 25 et 44 ans, leur niveau doit se situer à 9%, pour les assuré-e-s âgés entre 45 et 64 ans, il est fixé à 14%. Ainsi, la réforme de la LPP prend en compte la demande de réduire les bonifications de vieillesse des actifs plus âgés. Elle réduit les coûts de ces derniers et améliore leurs chances d'occupation. Cette amélioration est absolument urgente puisque ces dernières années des difficultés sont apparues pour les actifs âgés. C'est pourquoi, au regard des évolutions de ces dernières années, la réduction des bonifications de vieillesse de 18 à 14% pour les personnes dès 55 ans est une étape nécessaire afin d'améliorer leur employabilité.
- La réforme de la LPP entraîne des coûts directs. Ceux-ci se montent à 3,05 milliards CHF pour l'année 2030. Ils contiennent toutes les économies supplémentaires que les assuré-e-s doivent faire, les coûts pour la compensation en faveur de la génération de transition et les coûts pour les subsides pour structure d'âge défavorable. Globalement, les coûts de la réforme se montent à 0,8% de la somme des salaires AVS des personnes assurées à la LPP.

Pour la Fédération suisse des retraités, la présente réforme de la LPP est un compromis acceptable et défendable. Elle touche à des problèmes du monde du travail qu'il est urgent de résoudre. Mais d'autres réformes doivent suivre, notamment la réglementation trop laxiste de la répartition des excédents. Aujourd'hui et grâce à une interprétation avantageuse pour elles de la réglementation de la quote-part minimale, les sociétés d'assurances peuvent garder pour elles jusqu'à 10% des revenus. Dans le contexte d'une assurance sociale, cette situation est irresponsable et étrangère au but poursuivi.

2.4. L'augmentation des primes de l'assurance-maladie – un problème lancinant

Le domaine de la santé qui représente l'une des préoccupations majeures de la population doit aussi être attaqué de front, car le peuple n'en peut plus de subir les augmentations de primes régulières et tellement difficiles à digérer pour les personnes les plus vulnérables. Une réforme de la LAMAL s'impose donc dans ces prochaines années et le nouveau Parlement aura du pain sur la planche pour trouver les bonnes solutions. Il aura notamment à se pencher sur l'initiative populaire du parti socialiste qui a d'ores et déjà abouti. Il s'agit de l'Initiative « Mieux vivre à la retraite » pour une 13^e rente AVS, dont le contenu est le suivant :

Les bénéficiaires d'une rente AVS reçoivent un supplément correspondant à un douzième de leur rente annuelle. Leur rente leur est ainsi versée non plus douze fois mais treize fois par an. Cela concerne les nouvelles rentes mais aussi les rentes actuelles.

Le supplément ne doit pas entraîner une perte ou une réduction des prestations complémentaires.

Les caractéristiques de cette initiative sont :

- Les rentes les plus basses augmentent plus faiblement que les rentes plus élevées : l'initiative fait augmenter la rente minimale simple de 99 CHF et la rente maximale de 197 CHF. La rente minimale de couple augmente de 197 CHF, la rente maximale de couple de 296 CHF.
- L'initiative ne concerne pas les rentes d'invalidité qui ne seront donc pas augmentées, pourtant, elles font partie du premier pilier.
- L'USS estime les coûts supplémentaires pour la 13^e rente mensuelle à 3,5 milliards CHF en 2020 et à 4 milliards CHF en 2030. Pour couvrir ces coûts, il faut selon l'USS augmenter les cotisations salariales du travailleur de 0,7 % et du même montant pour les employeurs. Le déficit de l'AVS prévu par l'OFAS (sans les mesures d'AVS 21) est de 4,6 milliards de francs pour 2030.

Au mois de mars 2020, l'initiative du PDC concernant l'introduction d'un frein à l'augmentation des coûts de la santé a, elle aussi, abouti, munie de 119'000 signatures. Le Parlement devra donc se prononcer à son sujet. Le texte de l'initiative est le suivant :

« La Confédération règle, en collaboration avec les cantons, les assureurs-maladie et les fournisseurs de prestations, la prise en charge des coûts par l'assurance obligatoire des soins de manière à ce que, moyennant des incitations efficaces, les coûts évoluent conformément à l'économie nationale et aux salaires moyens. Elle introduit à cet effet un frein aux coûts. »

2.5 La question de l'accord institutionnel avec l'UE

En ce qui concerne la question européenne, le rééquilibrage du parlement ne devrait pas avoir beaucoup d'impact, tant les forces politiques sont divisées à ce sujet. Il reste à espérer que l'accord-cadre institutionnel renégocié avec l'UE permettra de renforcer la protection des salaires. Pourtant la balle est dans le camp des électeurs qui se prononceront l'année prochaine sur l'initiative de l'UDC contre la libre circulation des personnes. L'acceptation de cette initiative mettrait fin à la discussion. Cette votation prévue initialement le 17 mai 2020, a dû être reportée à une date ultérieure par le Conseil fédéral, en raison de la pandémie du coronavirus.

3. Affaires internes

3.1 Bureau et Comité central

Au cours de l'année 2019-2020, le bureau du comité central devait se réunir le 10 mars 2019 pour examiner les comptes 2019, le budget 2020 et la préparation de l'AD 2020. Malheureusement, en raison de la pandémie du coronavirus cette séance a dû être annulée

Quant au comité central, il a siégé à deux reprises depuis la dernière AD, les 3 septembre et 3 décembre 2019. Il était également convoqué le 5 mars 2020, mais en raison du virus dévastateur pour les personnes âgées, la séance a été annulée. Le comité central a néanmoins pris les décisions par voie électronique concernant les comptes 2019 et le budget 2020. Compte tenu du résultat positif des comptes 2019 et des prévisions relativement optimistes pour 2020, le comité central n'a pas jugé nécessaire de réviser le budget 2020, même si l'apport des cotisations sera légèrement inférieur aux montants espérés. En examinant d'un peu plus près l'évolution de l'effectif des membres, on constate que l'effectif global de la FSR a baissé de près de mille membres entre 2019 et 2020. Cette tendance touche la majorité des organisations membres.

Par conséquent, le comité central a approuvé les comptes 2019 et recommande à l'assemblée des délégués d'en faire de même. Il sera également proposé à l'AD d'entériner le budget 2020 tel qu'il est présenté.

Lors de chaque séance, le comité central a été informé de l'évolution des affaires en cours au niveau de la FARES et du CSA. Il a suivi avec attention l'évolution des affaires financières de la fédération. Par voie électronique, le comité central a passé en revue les comptes 2019 et a constaté que ceux-ci correspondaient en grande partie aux sommes portées au budget.

3.2. Affaires internes de la FSR

3.2.1. Fonctionnement

Juste avant la séance du comité central du 3 septembre 2019, Pierre Lässer m'a envoyé un mail pour recruter un-e préposé-e aux comptes rendus des séances du CC et de l'AD. Selon lui, les évolutions prévisibles feront qu'il devrait y avoir plus de débats. Ces derniers devraient être repris d'une manière assez générale mais complète (un compte rendu de décisions ne suffira plus). Il précise qu'il n'a plus la facilité d'antan pour écrire et prendre des notes. Actuellement les comptes rendus s'effectuent au détriment des autres activités. Il souhaite donc

être déchargé des comptes rendus de séance. Il souhaite par contre garder le secrétariat central.

Mme Marceline Millioud qui était déléguée par la FVR lors de la dernière AD a accepté de reprendre ce poste pour un défraiement de 100 francs par séance. Elle a une certaine expérience dans ce domaine pour avoir été secrétaire de l'Asloca et de la section du Nord vaudois de la FVR. Malade lors de la séance du 3 décembre 2019 et vu l'annulation de la séance du 10 mars 2020, Mme Millioud prendra ses fonctions lors de la prochaine séance du comité central. Je remercie Marceline d'accepter spontanément ce poste.

Le dernier bulletin a été tiré à 4780 exemplaires, dont 3790 en français et 990 en allemand. Mon « billet du président » sur la modification de la loi sur les armes a suscité une réaction de Roland Klaus de la section Singine de la FFR qui dénonce le fait que nous ayons pris position sur ce sujet.

Des travaux ont été nécessaires suite au retrait du webmaster Guillaume Salamin. Nous avons eu la main heureuse en gagnant les services de Gérard Krähenbühl, ancien informaticien de Swisscom. Je lui souhaite une cordiale bienvenue.

3.2.2. Nécrologie

Dans le courant du printemps, nous apprenions le décès de Willy Cramatte, représentant de Syna au comité central de la FSR et président du club des aînés d'Avenches. Nous perdons en la personne de Willy un homme engagé et responsable. C'est lui qui a convaincu ses membres d'adhérer collectivement à la Fédération vaudoise des retraités.

En automne 2019, nous apprenions avec consternation le décès de Vital Darbellay, ancien conseiller national et président du PDC suisse. Lui aussi a marqué l'histoire de la FSR puisqu'il était un des pionniers dans la création de la Fédération suisse des retraités. Par ses prises de position très documentées en tant que président de la commission permanente de la sécurité sociale de la FSR, il a influencé tant la FARES que le CSA. Il y représentait d'ailleurs la FARES en tant que délégué suppléant. Jusqu'à son dernier souffle, il a tenu à être présent lors des assemblées des délégués de la Fédération valaisanne des retraités.

C'est donc avec émotion que nous prenons congé de ces deux fervents membres du comité central de la FSR.

3.2.3. Affaires des fédérations cantonales et organisations membres

Le 28 juin 2019, j'ai participé à l'assemblée générale de la FNR à Neuchâtel. J'ai constaté que la relève du comité n'est pas assurée. Suite à l'AG, il y a désormais 4 personnes pour assurer la continuité de la FNR. Il n'y a toujours pas de président, mais la conduite est assurée par la vice-présidente Sylvie Richard. Le représentant au comité central Francis Perrenoud a lui aussi démissionné, comme d'ailleurs Pascal Grezet, qui assurait la gestion du fichier des membres. Après discussion avec lui, il continue à gérer le fichier, mais sans être membre du comité. La caissière a également démissionné. Elle a mis les comptes à jour, mais la FNR se retrouve sans trésorier. En fin d'année 2019, la vice-présidente m'informait qu'elle avait trouvé une nouvelle caissière. Lors du dernier comité central, je vous annonçais également que la Fédération neuchâteloise FNR était en train de se restructurer. Sur invitation de M. Gilbert E. Philippin, j'ai participé le 17 février 2020 au comité élargi de la fédération. J'ai pu constater qu'une volonté évidente existe de mettre sur pied une fédération qui tienne la route. Une décision a d'ores et déjà été prise concernant la représentation de la Fédération au comité central et à l'AD. Il s'agit de MM. Gilbert Philippin et Jean-Luc Duport à qui je souhaite une cordiale bienvenue. Pour que la Fédération neuchâteloise soit complètement opérationnelle, il lui manque encore cependant un président. Affaire à suivre !

Peu après l'AD de Sion, le collègue Georges Lambelet nous a fait part de sa démission. Je n'en connais pas les raisons, mais il semble que ce soit un problème interne à la Fédération vaudoise. Toujours est-il que cette fédération se doit de présenter un nouveau candidat.

Les démissions de Corina Franchi et Maria-Luisa Delco ont été transmises à l'organisation GenerazionePiu. D'entente avec le responsable Marco Treichler, la représentation de cette organisation est la suivante :

Comme délégué à la FSR, FARES et CSA : Lindo Deambrosi

Comme délégué à la FSR et à la FARES : Alberto Bordoli

En date du 27 mars 2020, une lettre de Lindo Deambrosi m'informait qu'il démissionnait avec effet immédiat de l'organisation GenerazionePiu et par conséquent, son mandat au sein de la Fédération Suisse des Retraités devenait caduc. Nous regrettons cette démission et souhaitons à Lindo bon vent pour la suite. Un nouveau représentant de GenerazionePiu doit être désigné ultérieurement.

Un vent nouveau souffle sur l'organisation Alter Ego. Deux Newsletter nous ont renseignés sur l'activité de cette organisation. En outre, un compte rendu détaillé du 1^{er} colloque national Vieillesse sans violence sur le thème « Affuter les

regards pour promouvoir la prévention », qui s'est tenu le 28 janvier 2020 à Fribourg, a été distribué à tous les membres du comité central de la FSR.

Le Mouvement chrétien des retraités devait fêter le 55^e anniversaire de son implantation en Suisse romande le 17 juin 2020. J'y étais invité ! Cette manifestation est reportée en juin 2021 en raison de la situation sanitaire en Suisse.

L'assemblée des délégués de Pro Familia a eu lieu à Berne le 19 novembre 2019. C'est la vice-présidente de la FSR, Mme Christiane Layaz qui a représenté la FSR.

3.2.4 Augmentation de l'attractivité de la FSR – Mesures à prendre

Nous avons abordé ce thème lors de la séance du comité central du mois de septembre 2019. Selon un avis critique, le sujet n'a pas été traité. Seul le recrutement des nouveaux membres a été abordé, mais ce thème est de la responsabilité des fédérations cantonales, voire des sections. La discussion lors du dernier comité central a fait l'effet d'une piqure qui a libéré un peu la parole. Dans ce sens, on peut considérer cet épisode de manière positive. Selon ce même esprit critique on ne peut augmenter l'attractivité de la FSR qu'avec une nouvelle approche. Il fait remarquer que si rien ne bouge, elle sera fagotée dans relativement peu de temps. Il ajoute que le même problème se posera à terme au CSA, suivant les décisions qu'il prendra en matière de stratégie.

1. Il propose d'une manière générale, que la FSR doit se démarquer totalement de la politique, ce qui d'ailleurs correspond à ses statuts. On peut suivre l'évolution des dossiers, sans intervenir directement. Tant que nous sommes les supplétifs on est bien accueilli, mais cela ne va pas faciliter le recrutement. Cela ne doit pas nous empêcher d'avoir des contacts étroits avec les partis politiques et les syndicats, mais le plus important est d'avoir sa propre opinion. Il conviendrait dès lors de définir trois ou quatre thèmes prioritaires que la FSR suivrait de près et donnerait un avis fondé à leur sujet.
- 2) Il y a lieu d'améliorer la gouvernance, car la situation actuelle lui fait penser à la situation politique en France. Le président et un groupe de notables décident de tout ce qui est bon pour le peuple. Finalement ils sont étonnés que le bon peuple se rebelle (Gilets jaunes). Il ne s'agit pas de critiquer le passé mais d'effectuer une analyse objective pour le futur, en évitant autant que possible les biais subjectifs. C'est important que les participants puissent s'exprimer car les réflexions ne sont pas sans influence sur la FSR.
- 3) Une communication efficiente constitue un des moyens pour atteindre nos buts. Nous avons pour tâche immédiate de trouver un nouveau webmaster.

Voilà les critiques positives que j'ai reçues et que nous allons décortiquer.

- a) se démarquer totalement de la politique, tout en suivant les dossiers et d'émettre notre propre avis. Faut-il recréer les groupes de travail sur certains sujets ? Organisation décentralisée de conférences ouvertes à tout le monde à l'exemple de la FNR avec la conférence de Mme Poletti, lors de laquelle plus de 120 membres et non membres se sont réunis.
- b) Le président et quelques notables décident de tout. C'est important que les participant puissent s'exprimer.
- c) La FSR risque d'être fagotée et de disparaître.
- d) Communications et site Web. Rechercher un Webmaster ?

Lors du comité central du 3 décembre 2019, une discussion très animée a eu lieu. Trois pistes de réflexions ont été dégagées :

La FSR doit se démarquer totalement de la politique. Nous devons fixer trois thèmes principaux et les analyser dans leur totalité.

La gouvernance doit être améliorée car jusqu'ici, la présidence et les notables décident de ce qui est bon pour le peuple. Dans les réunions, il est important que les participants s'expriment.

Une communication efficace constitue un des moyens pour atteindre les buts. Dans la discussion qui suivit certaines remarques méritent que le CC s'y attarde:

Se concentrer sur les problèmes des retraités ;

Prise de position sur les problèmes de retraités ;

Même si tout est politique, ne pas chercher uniquement l'avis partisan dans un parti ou un syndicat ;

Emettre notre point de vue ;

Notre vécu pourrait être mieux utilisé ;

L'attractivité est aussi à chercher dans les fédérations, il faut resserrer les contacts avec la FSR car, chacun connaît bien sa région ;

S'en tenir à trois thèmes à développer par nos soins :

Les coûts de la santé

La pérennité des rentes

Eventuellement, la compréhension des conséquences de la numérisation.

Pour traiter ces thèmes, il y a lieu de renforcer les groupes de travail de la FARES. Mais certaines expériences n'ont pas été concluantes. Est-ce à dire que nous devons reconstituer nos propres groupes de travail ?

3.2.4. Activités de la FSR

Pour faire suite à une lettre du groupe des retraités de LafargeHolcim du Maroc, nous l'avons acheminée à la direction de l'entreprise, le 18 mars 2019, sans autre commentaire. Celle-ci a accusé réception le 29 avril en précisant ce qui

suit : « Nous prenons cette demande très au sérieux et avons prié le responsable de la région de l'Afrique du Nord de se mettre en contact avec la personne concernée au Maroc, M. Yahya Bouhriché ».

Jacques Morel et moi-même avons répondu à une demande d'interview d'un journaliste de Génération, Nicolas Verdan, qui voulait connaître les thèmes politiques qui ont marqué les associations de retraités au cours de la dernière législature. Suite à cet entretien, le journaliste a sélectionné 5 thèmes qu'il a soumis ensuite à tous les parlementaires romands. Il a établi un classement de celles et ceux qui sont le plus en faveur de la défense des intérêts des seniors. Vous avez eu l'occasion de lire cet article de 5 pages dans le numéro de Génération de septembre 2019.

L'Université de Neuchâtel va lancer un projet soutenu financièrement par la Fondation Leenaards, sur le thème intitulé à l'origine : « Grandparentalité/divorce/éloignement géographique ». Ce sujet prend de plus en plus d'importance au vu de l'évolution sociologique. Au mois de janvier 2019, la FSR a apporté son parrainage et a indiqué qu'elle apporterait son aide dans la limite de ses moyens. Dans un premier temps, il s'agit de témoigner du vécu dans une présentation. Le secrétariat vous a demandé si vous connaissiez des grands-parents concernés et de les motiver pour des témoignages. Les personnes intéressées peuvent s'annoncer par courriel directement à la cheffe du projet de l'université de Neuchâtel, Mme Malika Wyss avec si possible une copie au secrétariat FSR pour assuré le suivi. Les enregistrements auront lieu au mois de novembre. Deux membres de la FSR ont répondu à cet appel.

Gérontologie.ch entreprend une enquête d'analyse des besoins pour les personnes âgées. Elle a prévu de mener une enquête en ligne auprès de ses membres, ainsi que des entretiens téléphoniques avec une trentaine de personnes sélectionnées parmi les spécialistes, chercheurs et formateurs du domaine du vieillissement, des représentants des personnes directement concernées, des décideurs et des responsables d'associations. C'est pour ce 2^e volet que j'ai été contacté en tant que président de la FSR. L'entretien a eu lieu le 9 août 2019 durant 45 minutes.

La Fédération Suisse des Retraités a été invitée à participer au congrès de l'USS les 30 novembre et 1^{er} décembre 2019. J'y ai participé. Comme vous l'avez appris par la presse, c'est Pierre-Yves Maillard qui a été élu président de l'USS, en remplacement de Paul Rechsteiner démissionnaire, et cela, malgré une candidature féminine de Mme Gysi. Le congrès a décidé de soutenir l'initiative du PS pour une limitation des primes d'assurance maladie à 10% du revenu des familles. Cette initiative a été lancée ce printemps. Le congrès a décidé également de lancer une initiative populaire fédérale pour une augmentation des

rentes AVS sous forme d'une 13^e rente. Il a accepté en outre pour examen de relancer l'idée d'une caisse-maladie unique.

L'Institut de sociologie de l'Université de Neuchâtel recherche des retraités qui vivent régulièrement en Suisse mais qui passent 3 mois de leur temps au moins en Espagne ou au Maroc. L'objectif de cette recherche est d'étudier la mobilité internationale des retraités. En particulier, la doctorante aimerait comprendre ce que cette mobilité apporte, les facteurs qui l'influencent, mais aussi les éventuelles difficultés rencontrées. Si le profil de l'un ou l'autre de nos membres correspond, Mme Livia Tomas serait ravie d'entendre son histoire.

Les villes et communes suisses investissent dans la politique favorable aux aînés, car le vieillissement démographique représente un défi majeur pour elles. Avec l'étude « Environnements favorables aux personnes âgées en Suisse », pour la première fois en Suisse, un état des lieux national concernant les stratégies et le travail liés aux aînés dans les communes suisses est disponible. Un besoin d'action politique particulier a été identifié par les communes dans les domaines du logement, des transports publics et de la mobilité. Pour le démontrer, un sondage en ligne a été effectué auprès de 927 communes sur les 2'222 communes suisses. La présentation des principaux résultats se fera lors d'un congrès qui aura lieu le 14 septembre 2020 au Kursaal à Berne. Il ressort de cette étude que la majorité des communes n'offrent pas aux personnes âgées la possibilité de participer activement au développement de la politique en faveur des aînés. Les possibilités de participation les plus fréquemment mentionnées sont la participation à des associations ou à des commissions en faveur des aînés.

En fin d'année 2019, tous les membres du CC ont reçu du secrétariat le programme et le développement territorial soutenu par la Confédération pendant les années 2020-2024. Certains thèmes ou projets concernent directement les seniors. Cette information peut être utile aux groupes de travail de la fédération traitant de l'aspect de l'habitat pour les seniors.

Le programme de formation continue 2020 de Pro Senectute Suisse est sorti. Il s'adresse aux professionnels de l'action sociale et de la santé, aux bénévoles et à toute personne intéressée de Suisse romande. Le programme complet se trouve sur le site internet www.prosenectute.ch/formation. Sur demande, un exemplaire papier est volontiers envoyé.

3.3 Assemblée des délégués de la FSR 2019 à Sion

Tant l'accueil des délégués que l'apéro et le repas étaient parfaits. Nous avons apprécié la présence du délégué du conseil communal M. Chappot et la

présentation de M. Cordonnier, chef du service de la culture du canton du Valais. Comme indiqué dans le pv de l'assemblée, les délégués ont été sensibles au présent remis en fin d'assemblée et plus particulièrement l'ouvrage de M. Jean-Pierre Fragnière « La retraite – quels projets de vie ? ».

La partie culturelle dans les nouvelles archives du canton du Valais a été particulièrement appréciée. C'est dommage que la plupart des délégués aient quitté les lieux pour prendre les trains du retour. Ce n'est pourtant pas courant de voir des documents authentiques signés de la main de Louis XIV et de Napoléon.

Pour le contenu même de l'AD, le rapport d'activité du président présenté en forme restreinte donne satisfaction car il peut être lu dans son entier dans le site internet. Les rapports des présidents des fédérations cantonales suscitent un grand intérêt. La présentation du thème de la formation continue la vie durant par le secrétaire afin d'appréhender l'évolution de la numérisation en cours a été un enrichissement pour les délégués. Ces évolutions ne sont pas seulement technologiques mais surtout provoquent des bouleversements dans le monde professionnel et par ricochet des comportements sociétaux visibles en particulier dans les générations plus jeunes. Au niveau des séniors, on en remarque les premières conséquences avec l'érosion du nombre de membres alors que le nombre global potentiel ne cesse de croître. Dommage que ce thème était fixé en fin d'assemblée.

3.4 Assemblée des délégués de Lugano 2020

L'assemblée des délégués de la FSR 2020 devait se tenir le 5 juin 2020 à Lugano. En raison de la situation sanitaire au Tessin, cette manifestation a été purement et simplement annulée. Le procès-verbal de la dernière AD, le rapport annuel de la FSR, les rapports des fédérations cantonales et associations membres, les comptes 2019 et le budget 2020 seront soumis aux délégués par voie électronique. Ces derniers prendront les décisions y relatives en toute connaissance de cause.

4. Rapport de l'activité politique de la FARES et du CSA

4.1.1 La FARES :

Le 2 décembre 2019, j'ai reçu le mail suivant de Jacques Morel, coprésident de la FARES ayant la teneur suivante : A la FARES, nous cherchons une personne pour renforcer le comité. Etant donné que l'AVIVO est notre membre le plus important, j'ai demandé à Jean-Paul Dudt. Il a refusé, car il diminue ses différentes activités et il ne veut pas en prendre de nouvelles. Au vu de ce qui précède, je me suis dit qu'un représentant de la FSR serait aussi une bonne solution. Mais qui ? Merci d'y réfléchir !

Réponse au questionnaire de la FARES relatif aux attentes des fédérations vis-à-vis de la FARES

Le questionnaire a été mis au point par le comité de la FARES durant le mois de décembre 2019. Sur la base de la dernière assemblée il s'avère que le comité de la FARES doit mieux prendre en compte le changement de paradigme qui est intervenu et surtout des conséquences actuelles et celles qu'on peut et qu'on doit prendre en compte pour l'avenir. Notamment la gouvernance qui est imposée par étapes au trio CSA/FARES/ASA. La même remarque s'impose pour la présidence et les notables de la FARES qui décident de tout sans écouter les avis des membres. La FSR a soumis en consultation auprès de tous les membres du comité central le questionnaire de la FARES. Plusieurs membres ont donné leur avis. Sur la base des discussions retenues des dernières séances, le secrétariat a rédigé une réponse à ce questionnaire. Qu'advient-il des remarques formulées ? Réponse au cours de l'année 2020.

Pour le reste de l'actualité de la FARES, prière de se référer au rapport annuel de la FARES, que tous les membres du comité central de la FSR recevront.

4.1.2 Le CSA

18 membres de la FSR ont participé au congrès du CSA le 5 novembre 2019 sur le thème « Vieillesse et pauvreté en Suisse ». C'est une très bonne participation.

Sur proposition du Conseil fédéral, la CSSS-E a recommandé le 22 novembre 2019 l'introduction d'une prestation transitoire qui empêche que les personnes en fin de droit finissent à l'aide sociale après une longue carrière professionnelle peu avant l'âge de la retraite. Le Conseil des Etats a suivi la recommandation de sa commission.

Le Conseil fédéral a décidé le 13 décembre 2019 de la suite à donner à la réforme de la LPP. Il a ouvert une consultation jusqu'au 23 mars 2020, en proposant de reprendre sans changement le compromis trouvé entre partenaires sociaux

La CSSS-E a approuvé la version du Conseil national sur le paquet d'aide aux proches-aidants. Le plenum l'a approuvé avec de légers changements.

La Chancellerie fédérale a approuvé le texte définitif de l'initiative populaire fédérale concernant « la protection contre la discrimination du fait de l'âge ». Le texte est le suivant :

La Constitution est modifiée comme suit :

« Art 8, al. 5 : la loi prévoit des mesures en vue d'éliminer les inégalités dues à l'âge dans les rapports entre l'Etat et les citoyens et dans les rapports entre particuliers. Elle couvre en particulier les domaines de la formation, du travail, du logement, de la santé et de la sécurité sociale. Elle prévoit notamment :

- a) un droit à une juste indemnité en cas de violation de l'interdiction de la discrimination du fait de l'âge.
- b) de l'allégement de procédure, notamment des allègements du fardeau de la preuve, lorsqu'il s'agit de se prévaloir d'une discrimination.
- c) Des systèmes d'incitation.

Les dispositions transitoires sont modifiées comme suit :

L'assemblée fédérale édicte les dispositions d'exécution de l'art 8, trois ans au plus tard après l'acceptation dudit article par le peuple et les cantons. Si les dispositions d'exécution n'entrent pas en vigueur dans ce délai, le Conseil fédéral les édicte sous la forme d'une ordonnance et les met en vigueur à cette échéance. L'ordonnance a effet jusqu'à l'entrée en vigueur de la loi fédérale ».

La conférence de presse prévue pour le lancement de cette initiative était prévue le 10 mars 2020. En raison de la pandémie du coronavirus, elle a été repoussée à une date ultérieure. En même temps que la conférence de presse, débutera la récolte des signatures. Comme ce texte nous concerne directement, la FSR se doit d'y participer activement.

Pour le reste de l'actualité du CSA, prière de se référer au rapport de notre vice-présidente Mme Christiane Layaz-Rochat, membre du comité du CSA.

5. Conclusion

Comme l'année passée, je rappelle que la Fédération doit renforcer ses effectifs afin de garder son dynamisme et sa représentativité. Notre crédibilité pour défendre les intérêts des retraités dépend aussi du nombre de membres que nous représentons. Comme évoqué dans le présent rapport, le comité central a constaté une certaine stagnation et même une baisse dans l'évolution du nombre de ses membres. Bien que le nombre potentiel d'adhérents augmente chaque année, le recrutement des nouveaux membres est de plus en plus ardu. Certes, nous avons constaté un effort certain dans le recrutement des nouveaux membres dans les fédérations et associations qui composent la FSR. Mais la moyenne d'âge de nos membres augmente inexorablement sans que ceux et celles qui quittent les fédérations soient remplacés par des plus jeunes retraités.

Comme nous vivons une année particulière avec la pandémie du coronavirus et que nous sommes tous confinés, nous profitons du réveil de la solidarité intergénérationnelle. Il se peut que les futurs retraités en prennent conscience et

que, à nouveau, ils s'engageront pour les autres, dans les mouvements qui défendent leurs intérêts. C'est en tout cas mon souhait !

Lully, le 20 avril 2020

Michel Pillonel, président central